

# DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTE CAUSÉES PAR LA SÉCHERESSE 2020

# AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en mairie à partir du 2/2/2021

À Rosheim

Le 28/1/2021

Le Maire,

Michel HERR



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.